

## ARRÊTÉ NO 030-06-2019

### **ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie, dûment réuni, adopte ce qui suit:

1. **L'Arrêté no 030-00-2019 intitulé « Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie »** est modifié :
  - a) en remplaçant une partie de la zone RU (zone rurale) par la création d'une zone RU (zone rurale) incluant une proposition particulière (PP-4) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*. La propriété concernée est située près de la route 160 et porte le numéro d'identification (NID) 20501300. Le but de cette modification est de permettre un usage de Maison mobile, et ce, sur un lot donnant sur un droit de passage. Tout aménagement dans cette zone doit être conforme aux dispositions et aux conditions établies à l'annexe « A-2 » jointe aux présentes et en faisant partie.
  - b) en abrogeant l'article 4 de la « Partie A – Titre et désignation du secteur » dudit arrêté et en le remplaçant par ce qui suit :

« 4. Le territoire est divisé en zones délimitées sur le plan joint à l'Annexe A et intitulé « Carte de zonage » en date du 28 octobre 2019, modifié de la façon indiquée sur l'annexe « A-1 » jointe aux présentes et en faisant partie. »

Proposition particulière	Identifiant créé	Localisation	Zone existante	Arrêté d'adoption
PP-4	RU(PP-4)	Route 160	RU	030-06-2019

PREMIÈRE LECTURE (par son titre):

Le 15 avril 2021

DEUXIÈME LECTURE (par son titre):

Le 15 avril 2021

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ:

Le 26 avril 2021

TROISIÈME LECTURE (par son titre):  
et adoption

Le 26 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Denis Losier  
Maire



\_\_\_\_\_  
Joey Thibodeau  
Greffier municipal

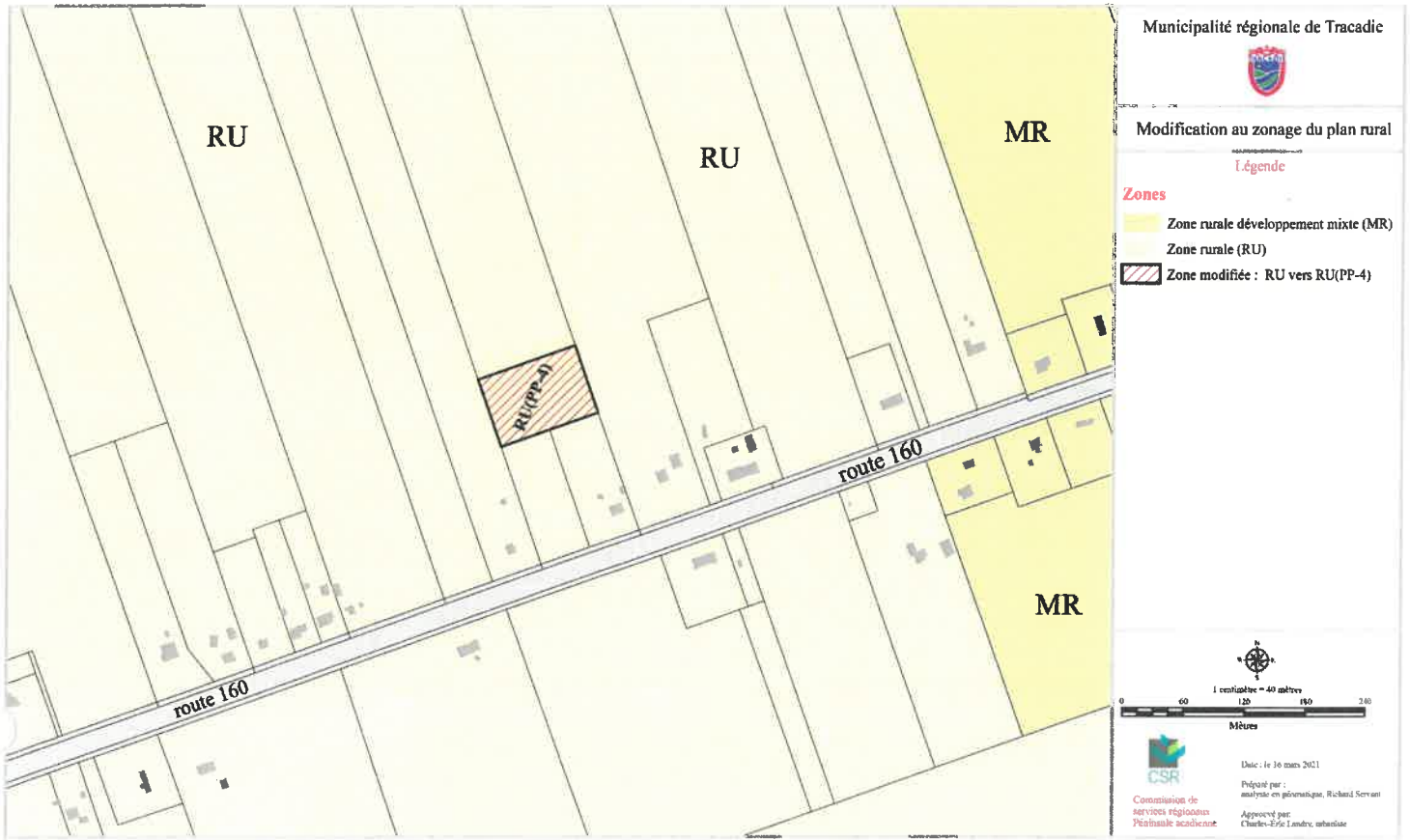
I certify that this instrument  
is registered or filed in the  
Gloucester  
County Registry Office,  
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est  
enregistré ou déposé au bureau  
de l'enregistrement du comté de  
Gloucester  
Nouveau-Brunswick

2021-05-07 11:43:30 41258923  
date/date      time/heure      number/numéro

\_\_\_\_\_  
Emma Buiglit  
Registrar-Conservateur

# ANNEXE A-1



## ANNEXE A-2

### **RÉSOLUTION DU CONSEIL ÉTABLIE EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR L'URBANISME**

Proposée par: Réaldine Robichaud

Appuyée par: Chantal Mazerolle

CONSIDÉRANT QUE le lot identifié par le numéro d'identification (NID) 20501300, situé près de la Route 160, a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but d'y permettre un usage de Maison mobile et ce, sur un lot donnant sur un droit de passage.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, bâtiments ou constructions situés à l'intérieur d'une zone RU(PP-4) peuvent être affectés aux fins suivantes :

(1) Usages principaux :

- Maison mobile;
- Autres usages permis dans la zone RU (zone rurale).

#### **Exigences relatives à la zone RU(PP-4)**

2. Toutes les autorisations découlant du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux sont nécessaires à l'émission d'un permis d'aménagement sur la propriété.

3. L'accès à la propriété par un droit de passage notarié sur la propriété identifiée par le NID 20879151 est jugé acceptable pour un usage de Maison mobile.

4. Sous réserve des articles 1 à 3 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues à la zone RU (zone rurale) de l'arrêté n° 030-00-2019 intitulé « Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » s'appliquent *mutatis mutandis*.